

Arts vivants

Mutualisation de la programmation culturelle et artistique

Refonte des Conventions d'Animation
et de Développement Culturel (CADC) entre le Département
et les nouvelles intercommunalités issues de la loi NOTRe

Contexte juridique

Loi NOTRe adoptée le 16 juillet 2015 :

Si l'accès à la culture doit être garanti (art.103), la loi laisse aux différents niveaux de collectivités la liberté de s'y engager. Ainsi, la culture fait l'objet d'une compétence partagée et d'une « responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État ».

Cela implique l'association de plusieurs contributeurs publics aux projets culturels, dans un contexte où l'engagement budgétaire est compté.

Fonctionnement actuel

Deux dispositifs :

- Conventions d'animation et de développement culturels (CADC) entre le Département et les Pays/Pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR)/agglomération représentant une enveloppe de crédits globale de 280 000 € par an, gérés par les services départementaux et fléchés vers le soutien aux saisons culturelles des territoires (7 enveloppes identiques de 40 000 € par territoire).
- Aide à la création théâtrale, avec un crédit annuel de 40 000 € géré par l'EPCC Anjou Théâtre et dédié uniquement à l'aide à la création des compagnies professionnelles de théâtre du Maine-et-Loire.

Les deux dispositifs offrent le potentiel attendu à condition de les rendre complémentaires et d'animer une articulation de la présence artistique entre le volet création et le volet diffusion pour une meilleure irrigation des territoires.

Proposition nouvelle : élaboration d'une saison culturelle départementale programmée conjointement avec les territoires

L'évolution des deux dispositifs est proposée à budget constant en :

- recentrant les CADC sur la présence artistique en territoire (diffusion, actions culturelles, médiations avec les publics) et sur l'ensemble des disciplines artistiques,
- ouvrant l'aide à la création à l'ensemble du champ des arts vivants.

Nouveau dispositif porté par le Département :

1/ Une enveloppe globale d'aide à la présence artistique de 320 000 €, en deux volets :

- 260 000 € d'aide à la diffusion artistique (porteurs de projets : EPCI ou PETR)
- 60 000 € d'aide à la création toutes disciplines des arts vivants (porteurs de projets : compagnies)

2/ Pilotage animé par le Département, les territoires et les programmeurs au sein d'une nouvelle instance : le comité des arts vivants dont l'installation sera effective en octobre 2017.

Le comité des arts vivants

Son rôle :

- sélection des équipes soutenues au titre de l'aide à la création,
- interconnaissance des moyens de diffusion de chacun,
- appropriation, voire mutualisation des projets,
- mutualisation des moyens de communication.

Sa composition :

- un élu EPCI en charge de la culture, suppléé le cas échéant par un agent en charge de la coordination territoriale / direction des affaires culturelles (1 représentant par EPCI),
- un programmeur désigné par chaque EPCI,
- un groupe de personnes qualifiées nommées par le Département parmi ses partenaires.

Phasage :

- 2017 : année de transition, pour la mise en convergence des dispositifs et procédures de coopération
 - Octobre 2017 : jury de sélection des créations
- 2018 : année de plein exercice et de réalisation de la première saison départementale
 - Janvier/février 2018 : préparation de la saison culturelle 2018-2019 intégrant les premières créations soutenues par le Département
 - Avril 2018 : jury de sélection des créations.

Les avantages

- Création et animation d'un espace d'incubation de projets permettant d'innover et d'évaluer collectivement (capitaliser les bonnes pratiques),
- Mener une réflexion globale sur la culture,
- Renforcer l'irrigation des territoires par la présence d'artistes impliqués,
- Développer des échanges artistiques nouveaux entre les territoires,
- Permettre une meilleure visibilité de l'offre et du dynamisme artistique en Anjou,
- Offrir une meilleure information aux publics,
- Réaliser des économies d'échelle pour les EPCI.

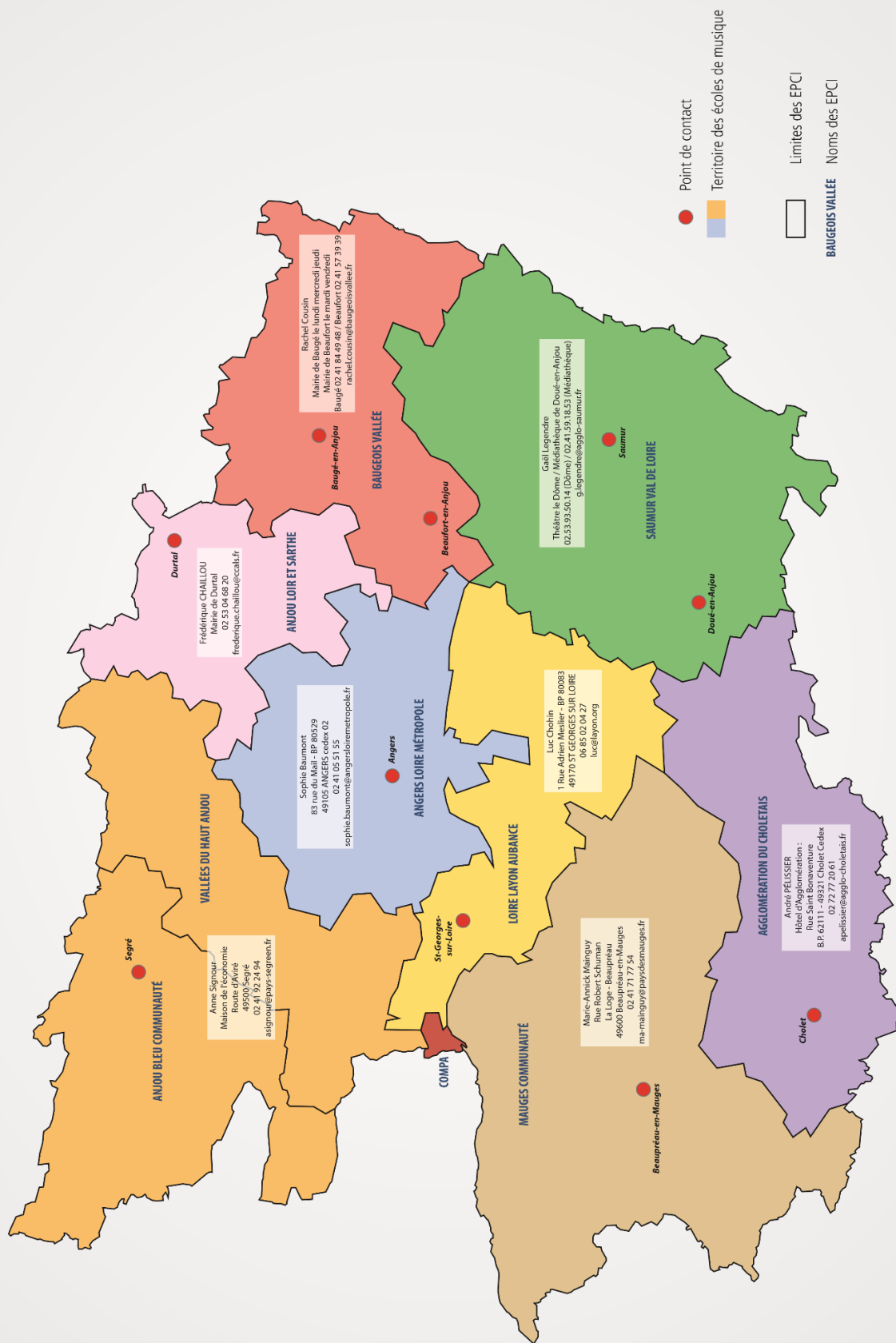
Composition du comité des arts vivants (projet)

proposition au 1^{er} juin 2017

DÉPARTEMENT		
Frédérique Drouet d'Aubigny, secrétaire départementale déléguée à la culture + membres de la Commission éducation, culture et citoyenneté (CECC) Martin Morillon, directeur de la Culture et du patrimoine Service de la culture ; Collégiale Saint-Martin ; EPCC Anjou Théâtre		
TERRITOIRES (EPCI)		
	Elus ou coordinateurs	Programmateurs
Anjou Loir et Sarthe	Jean-Jacques Girard (élu) ou Frédérique Chaillou (responsable des procédures contractuelles)	Emmanuel Barbot ou un autre programmeur désigné par l'EPCI
Baugeois Vallée	Marie-Odile Bouletreau (élue) ou Rachel Cousin (responsable des procédures contractuelles)	Un programmeur désigné par l'EPCI : Céline Ducoq, Alicia Le Callonec ou Manuella Reboux
Mayenne Oudon Béconnais – PETR Anjou Bleu	Maryline Lézé (élue) ou Anne Signour (chef de projets culturels)	Caroline Gérault ou un autre programmeur désigné par l'EPCI
Anjou Bleu Communauté – PETR Anjou Bleu		
Loire Layon Aubance	Marc Schmitter (élu) ou Karine Chevalier (responsable service culture)	Luc Chohin (programmeur Villages en Scènes)
Mauges Communauté	Gilles Leroy (élu) ou Marie-Annick Mainguy (directrice de Scènes de Pays dans les Mauges)	Marie Annick Mainguy (directrice de Scènes de Pays dans les Mauges)
Agglomération du Choletais	Roger Massé (élu) ou Michel Gabaret (directeur des affaires culturelles)	Un programmeur désigné par l'EPCI : François Gaborit, Lucie Delestre
Saumur Agglomération	Rodolfe Mirande (élu) ou Gaël Legendre (chargé de mission territoires)	Un programmeur désigné par l'EPCI : Silvio Pacitto, Denis Touquet
Angers Loire Métropole / Commune Nouvelle Loire Authion / SIAM	Selon arbitrage. Cf. note	
Personnes qualifiées (représentant un partenaire socle du Département)*		
Théâtre	Membres historiques du comité consultatif du Théâtre : Patrick Pelloquet (TRPL), Séverine Hamelin (NTA), Geneviève Descamps (Champ de Bataille), Samuel d'Aboville (Ca Chauffe), Patrick Cosnet (l'Herberie), Hugues Vaulerin (SAAS)	
Danse	Brigitte Livenais (THV), Robert Swinston (CDNC),...	
Musiques	Gérard Ramirez (Ecoles de musique de l'Anjou Bleu et du Saumurois), Thierry Bidet (festival les Z'Eclectiques), Sophie Siegler (Maîtrise des Pays de la Loire)	
Arts de la piste et de la rue	Eric Aubry (Centre national des arts de la piste et de la rue), Khalid Lammini (La Carrière)	

* Une souplesse pourra être observée en fonction des dossiers étudiés et des thématiques à l'ordre du jour : tout partenaire du Département spécialiste dans un autre domaine (Saveurs Jazz, Galerie Sonore, ONPL, Société des Concerts Populaires, Rivage des Voix,...) pourra être sollicité.

LES POINTS DE CONTACT PAR TERRITOIRE

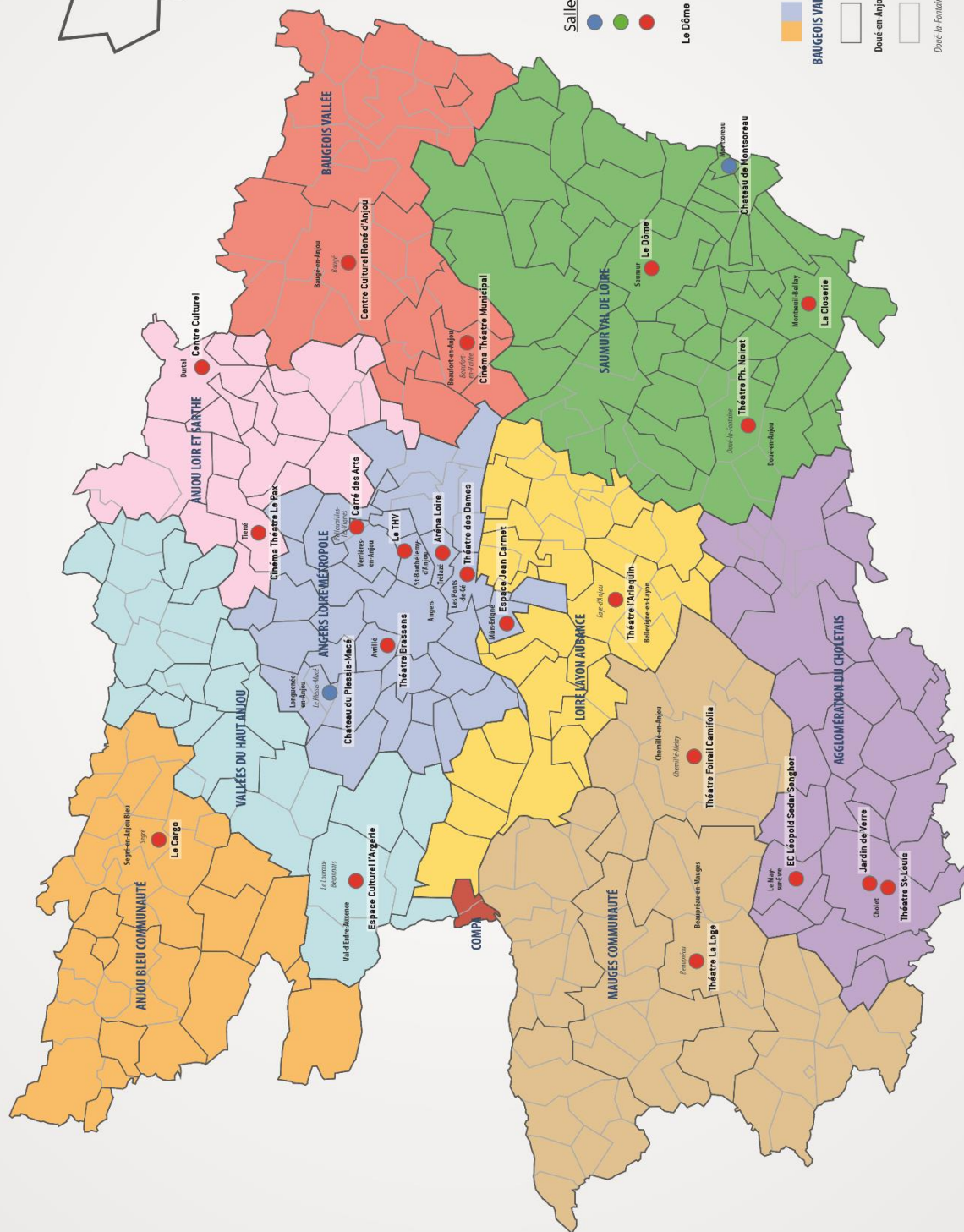
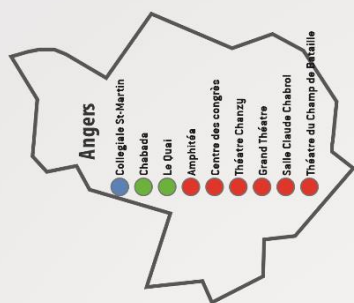


maine-et-loire.fr

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Source : BD Cartho, IGN, Département de Maine-et-Loire - Région : Région de Maine-et-Loire - mai 2017

PRINCIPALES SALLES DE SPECTACLES DU MAINE-ET-LOIRE



Salle de spectacle

Propriété départementale

Lieu labellisé

Salle de spectacle, Théâtre de ville

Le Dôme

Nom de la salle

EPCI

BAUGOIS VALLEE

Noms des EPCI

Limites des communes nouvelles

Noms des communes nouvelles

Limites des communes déléguées

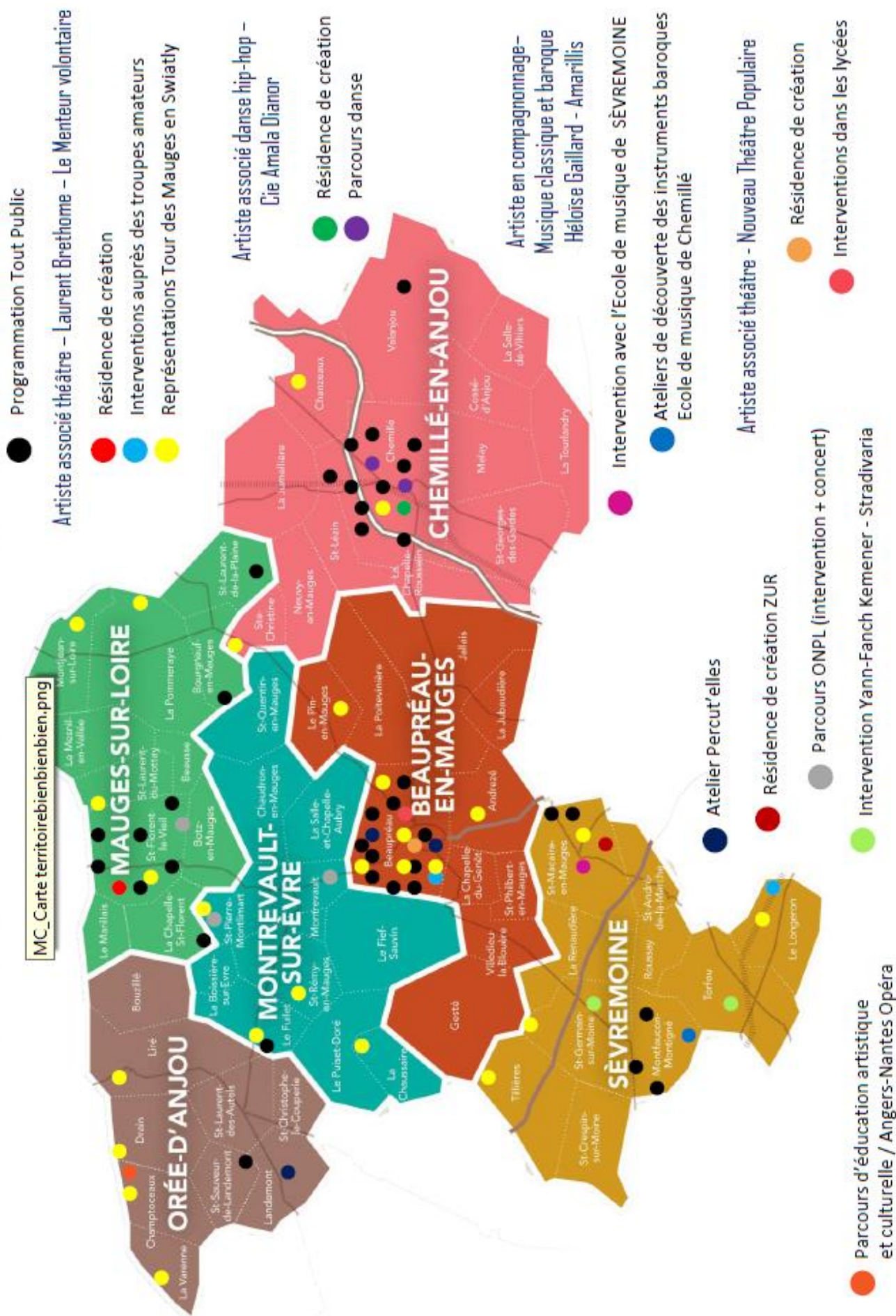
Noms des communes déléguées

Doué-la Fontaine

anjou

Sources : BD Carthage, IGN, Département de Maine-et-Loire - Réalisation : Département de Maine-et-Loire - Juin 2017

Lieux de spectacles et des projets de développement territorial 2016/2017



PARTICIPATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SAISON 2016/2017

Conférence départementale des territoires – Jeudi 6 juillet 2017

